

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 11 août 2014 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
Mme Johanne Dufresne, conseillère,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
M. Derek Grilli, conseiller,

Absents : Mme Aline Alain, conseillère,
M. Guillaume Roberge, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h35 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2014-08-131

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Adoption du règlement 2014-299;
6. Avis de Motion du règlement 2014-298 (si modifié)
7. Adoption du second projet de règlement 2014-298;
8. Adoption schéma de couverture MSP;
9. Modification aux travaux de réhabilitation hydraulique;
10. Modification au calendrier des séances;
11. Questions de l'assemblée;
12. Affaires nouvelles;
 - 12.1 Inscription au colloque régional de l'ADMQ;
 - 12.2 Honoraires Denis Leclerc;
13. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2014

2014-08-132

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 juillet 2014;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014, et que le procès verbal du 7 juillet 2014 soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

M. Marc Bourbeau partage avec le conseil ses inquiétudes concernant les panneaux d'arrêt installés à l'intersection de Dandenault et De l'Église. M. Bourbeau estime que seulement 10% des véhicules à traverser l'intersection se conforment à l'obligation de s'arrêter, ce qui rend l'intersection très dangereuse. M. Bourbeau relate un incident dont il a été témoin, impliquant deux jeunes cyclistes sortant du parc et un automobiliste.

M. Bourbeau propose l'installation de dos d'âne pour forcer le respect de l'arrêt à cette intersection.

M. Sydney Guillotte et M. Marc Bourbeau dénoncent l'utilisation de la piste cyclable par les mobylettes, motocross et quatre roues. M. Guillotte témoigne d'un événement survenu sur le pont de la piste cyclable, alors que les jeunes du SAE y tenaient une activité.

Le conseil informe M. Bourbeau et M. Guillotte qu'il est conscient des problèmes de sécurité générés par ces situations, et assure que des actions seront prises pour améliorer les choses, principalement auprès de la Sureté du Québec mais aussi par une sensibilisation des citoyens, par le biais du Moulin Express.

M. Bourbeau informe le conseil qu'il aimerait également parler de l'éclairage du terrain de tennis et de la réfection de la chaussée à la sortie du parc.

Le conseil remercie Messieurs Bourbeau et Guillotte de leurs interventions en soulignant l'importance de la participation citoyenne pour la municipalité.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2014-08-133

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 11 août 2014, telle que modifiée, pour un montant de 75,134.62\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201400225 à #201400273) dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-299 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2008-265 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA SUPERFICIE PERMISE POUR UNE FONDATION SUR PEIUX À TRENTE MÈTRES CARRÉS

2014-08-134

Attendu que la municipalité de Lawrenceville applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que soit adopté le règlement numéro 2014-299, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2014-298 (SI MODIFIÉ)

Le premier projet de règlement n'ayant pas été modifié, un nouvel avis de motion n'est pas requis pour l'adoption du second projet de règlement.

**7. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2014-298 VISANT À
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-263 DE LA MUNICIPALITÉ**

2014-08-135

Attendu que la municipalité de Lawrenceville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 août 2014 sur le PREMIER projet de règlement numéro 2014-298;

Attendu que la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

D'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2014-298 avec changements conformément à l'article 128 de la Loi.

La proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**8. APPROBATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE ACCEPTÉ PAR LE MINISTÈRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2014-08-136

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a adopté, en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, son schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en œuvre le 2 octobre 2007 ;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville est membre de la MRC du Val-Saint-François ;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville, membre de la Régie inter municipale de protection contre l'incendie de Valcourt, a adopté son plan de mise en œuvre conformément aux exigences de la *Loi sur la Sécurité incendie* et au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François ;

Attendu que la Régie intermunicipale incendie de la région de Valcourt a transmise, à la MRC du Val-Saint-François, une demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en octobre 2011, demandant l'autorisation au ministère de la Sécurité publique de modifier le déploiement de la force de frappe pour les secteurs suivants :

- RIC-PU Périmètre d'urbanisation, avec réseau de distribution d'eau et poteaux d'incendie conformes, p.190 du schéma ;
- RIC-PU Périmètre d'urbanisation, hors réseau ou avec poteaux d'incendie faible. RIC-1 Hors PU, sans réseau d'eau, p.191 du schéma ;
- CLD-PU Périmètre d'urbanisation, sans réseau d'eau (réseau Richmond à proximité), CLD-1, CLD-2, CLD-3, CLD-4 Hors PU, sans réseau d'eau, p.192 du schéma ;
- MEL-PU3 Périmètre d'urbanisation, avec réseau de distribution d'eau et poteaux d'incendie conforme, p.193 du schéma ;
- MEL-PU1, PU2, PU3 Périmètre d'urbanisation, sans réseau d'eau MEL-1, MEL-4, MEL-5 Hors PU, sans réseau d'eau, p.194 du schéma ;
- MEL-3 Hors PU, sans réseau d'eau, p.196 du schéma ;
- ULV-PU Périmètre d'urbanisation, sans réseau d'eau ULV-1 Hors PU, sans réseau d'eau, p.197 du schéma ;
- ULV-2 Hors PU, sans réseau d'eau, p.198 du schéma ;

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a fait parvenir, en avril 2011, la demande de la Régie intermunicipale incendie de la région de Richmond au ministère de la Sécurité publique ;

Attendu que la MRC du Val Saint-François a reçu, en novembre 2012, la réponse du ministère de la Sécurité publique à la demande de modification au schéma de couverture de risque en sécurité incendie pour les secteurs cités ci-haut ;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a accueilli en totalité la demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie en autorisant une autonomie complète à la régie intermunicipale incendie de la région de Valcourt pour les interventions dans les secteurs cités plus hauts et détaillés dans les tableaux de déploiement des ressources en annexe pour les bâtiments de catégorie faible et moyen ;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a demandé au ministère de la Sécurité publique une dérogation pour lui permettre de ne pas devoir mettre à niveau ces quatre bornes d'incendie avant d'avoir reçu les résultats d'analyses des firmes Aquatech et EXP ;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique reconnaît dans sa lettre du 20 février 2014, que la dérogation demandée n'avait pas pour conséquence de modifier les objectifs de protection arrêtés au schéma ;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville doit adopter, par résolution, la décision du ministère de la Sécurité publique pour que cette dernière soit effective ;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la Municipalité de Lawrenceville accepte que son plan de mise en œuvre soit modifié pour permettre l'intégration de la décision du ministère de la Sécurité publique et des paramètres décrit en annexe,

Que la résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique, à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'à la régie intermunicipale incendie de Valcourt.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

9. MODIFICATION AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION HYDRAULIQUE

2014-08-137

Attendu que des modifications doivent être apportées aux travaux de réhabilitation hydraulique à savoir :

- Suppression de la réhabilitation du tronçon de la rue De l'Église entre la station de captation et la rue Dandenault et de l'installation de deux vannes sur ce tronçon;
- Déplacement de la vanne sur Beauregard vers l'intersection de la 243;
- Ajout d'une borne d'incendie sur Dandenault;
- Condamnation d'une conduite inutilisée non étanche sur De l'Église;
- Resurfaçage supplémentaire sur Dandenault;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que les modifications aux travaux de réhabilitation soient acceptées tel que décrits.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

10. MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES

2014-08-138

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la séance du conseil du 3 novembre 2014 soit déplacée au 10 novembre 2014

Proposition adoptée à l'unanimité.

11. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de questions de l'assemblée.

12. AFFAIRES NOUVELLES

2014-08-139

12.1 INSCRIPTION AU COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ADMQ

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général soit autorisé à participer au colloque régional de l'ADMQ pour l'Estrie et que les frais d'inscription de 85\$ soient payés par la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2014-08-140

12.2 HONORAIRE DE DENIS LECLERC

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que soit approuvé la facture numéro 234 de Denis Leclerc et que les honoraires et frais de déplacement, pour un montant de 542.34\$, soient payés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2014-08-141

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Derek Grilli, à 20h25, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

François Paquette, directeur général